

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**17 NOVEMBRE 2021**

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 17 novembre 2021. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse. Le conseiller Monsieur Marco Lavoie est absent.

**1. CONSTATATION DU QUORUM.**

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19 h 06.

**2. MOT DE LA MAIRESSE**

Madame la mairesse adresse quelques mots pour souhaiter la bienvenue aux membres du conseil.

**2021-11-05**

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.** Constatation du quorum;
- 2.** Mot de la Mairesse;
- 3.** Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021;
- 5.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2021;
- 6.** Correction de la résolution 2021-09-28 - Caisse de Charlevoix-Est
- 7.** Approbation des comptes à payer (139 478.48 \$);
- 8.** Adoption du calendrier des réunions du conseil municipal pour l'année 2022;
- 9.** Nomination des conseillers responsables de divers comités  
– Siège No 1 – Monsieur Thomas-Louis Thivierge;
- 10.** Nomination des conseillers responsables de divers comités  
– Siège No 2 – Monsieur Marco Lavoie;
- 11.** Nomination des conseillers responsables de divers comités  
– Siège No 3 – Madame Monique Gravel;
- 12.** Nomination des conseillers responsables de divers comités  
– Siège No 4 – Monsieur Danick Harvey;
- 13.** Nomination des conseillers responsables de divers comités  
– Siège No 5 – Monsieur Rémi Simard;
- 14.** Nomination des conseillers responsables de divers comités  
– Siège No 6 – Monsieur James Dufour;

15. Travaux de voiries 2021 – travaux relatifs à la subvention obtenue dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien des routes locales (ERL) au montant de 18 416 \$ - Dossier no 2021-150-03-0373- travaux chemin du Pied-des-Monts ;
16. Travaux de voiries 2021 – travaux relatifs à la subvention obtenue dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale (PAVL) -volet projets particuliers d’amélioration d’envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) au montant de 9 456,66 \$ - Dossier no PPA-ES2019-00029038-1-5030(3) – 2019-12-19-4 – travaux chemin Trudel ;
17. Travaux de voiries 2021 – travaux relatifs à la subvention obtenue dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – volet projets particuliers d’amélioration d’envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) au montant de 10 000 \$ - Dossier no PPA-ES2021-0030705-1-15030 (3) - 2021-04-20-50 – travaux rang Saint-Thomas ;
18. Acceptation de la soumission de Da-Re-L. Excavation pour des travaux de creusages de fossés dans le chemin Trudel (2 155 \$ avant taxes);
19. Renouvellement des contrats d’entretiens des systèmes de traitement d’eau potable - année 2022 – CGR Procédé (8 999 \$ avant taxes) ;
20. Renouvellement de l’assurance MMQ pour l’année 2022 (47 535.99 \$ taxes incluses) ;
21. Renouvellement de l’adhésion 2022 - Fédération québécoise des Municipalités (FQM) (1 412.22 \$ avant taxes);
22. Résolution – Abolition des frais de retard à la bibliothèque de la Plume d’Or;
23. Parade du Père Noël – aide financière au comité de la Parade (maximum 500 \$);
24. Concours de décorations du Temps Fêtes – Participation financière pour la remise des prix (400 \$);
25. Publicité
  - a. CIHO – Vœux des fêtes (145 \$)
26. Dons et Commandites
  - a. Club de motoneiges les Aventuriers de Charlevoix – bottin 2021-2021 (75 \$)
  - b. Centre-Femmes aux Plurielles-demande d’aide financière – (plan de visibilité 50 \$)
  - c. Centre de prévention du suicide Charlevoix – (membre ou don 50 \$)
27. Correspondance
  - a. Prix Hommage bénévolat-Québec- édition 2022
  - b. Affaires municipales et Habitation, correspondance aux nouveaux élus – Mme La Ministre, Andrée Laforest;
  - c. Félicitation pour réélection à titre de mairesse – Mme la Députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d’Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens
  - d. Félicitations pour réélection à titre de mairesse – Mme la Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Émilie Foster ;
  - e. Félicitations pour réélection à titre de mairesse – Mme Président de l’UPA de Charlevoix-Est, Michel Dufour;
28. Divers :
  - a. ...
29. Suivi des dossiers par les membres du Conseil;
30. Période de questions;
31. Levée de la séance.

**2021-11-06**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021.**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021.

**2021-11-07**

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

**2021-11-08**

**6. CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2021-09-28 - CAISSE DE CHARLEVOIX-EST**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution 2021-09-28 visant le refinancement du solde du règlement d'emprunt no 236 au montant de 56 300 \$ ;

**ATTENDU QUE** ladite résolution fait état du Centre Desjardins entreprises Charlevoix et qu'il aurait fallu lire la Caisse de Charlevoix-Est puisque c'est celle-ci qui procède au refinancement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil adopte la présente résolution visant la correction de la résolution 2021-09-28 à l'effet que le refinancement du solde du règlement d'emprunt no 236 au montant de 56 300 \$ est accordé par la Caisse de Charlevoix-Est.

**2021-11-09**

**7. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.**

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois d'octobre 2021 au montant cent trente-neuf mille quatre cent soixante-dix-huit dollars et quarante-huit cents (139 478.48 \$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

**2021-11-10**

**8. ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le

calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé, Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 qui se tiendront le mercredi, le jeudi s'il y a un jour férié le mercredi, et qui débuteront à 19h :

·	12 janvier	·	2 février
·	2 mars	·	6 avril
·	4 mai	·	1 juin
·	6 juillet	·	3 août
·	7 septembre	·	5 octobre
·	2 novembre	·	7 décembre

#### **2021-11-11**

#### **9. NOMINATION DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DIVERS COMITÉS – SIÈGE NO 1- MONSIEUR THOMAS-LOUIS THIVIERGE**

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de Monsieur Thomas-Louis Thivierge responsable des comités de voirie, d'aqueduc et d'égout et du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 2021-11-03).

#### **2021-11-12**

#### **10. NOMINATION DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DIVERS COMITÉS – SIÈGE NO 2- MONSIEUR MARCO LAVOIE**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de Monsieur Marco Lavoie responsable des comités d'incendie, de Saumon Rivière-Malbaie, des projets spéciaux et du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 2021-11-03).

#### **2021-11-13**

#### **11. NOMINATION DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DIVERS COMITÉS – SIÈGE NO 3 – MADAME MONIQUE GRAVEL**

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de Madame Monique Gravel responsable des comités de la bibliothèque, de l'école et de la culture, de la politique familiale, et de la politique MADA (Municipalité amie des aînées).

#### **2021-11-14**

**12. NOMINATION DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DIVERS COMITÉS – SIÈGE NO 4 – MONSIEUR DANICK HARVEY**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de Monsieur Danick Harvey responsable des comités de la Sécurité Publique, du Centre récréatif Aimélaquois, du bulletin municipal et du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 2021-11-03).

**2021-11-15**

**13. NOMINATION DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DIVERS COMITÉS – SIÈGE NO 5 – MONSIEUR RÉMI SIMARD**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de Monsieur Rémi Simard responsable des comités de relation de travail, des bâtiments municipaux et du bulletin municipal.

**2021-11-16**

**14. NOMINATION DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DIVERS COMITÉS – SIÈGE NO 6 – MONSIEUR JAMES DUFOUR**

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de Monsieur James Dufour responsable des comités des loisirs, de la Base de plein air du lac Nairne et du Comité de protection de l'environnement.

**2021-11-17**

**15. TRAVAUX DE VOIRIES 2021- TRAVAUX RELATIFS À LA SUBVENTION OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) AU MONTANT DE 18 416\$ - Dossier no 2021-150-03-0373- Travaux Chemin du Pied-des-Monts ;**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du volet entretien des routes locales (ERL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Monsieur James Dufour il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs approuve les dépenses d'un montant de 18 058.00 \$ relatifs aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**2021-11-18**

- 16. TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – Travaux relatifs à la subvention obtenue dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) -volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) au montant de 9 456,66 \$ - Dossier no PPA-ES2019-00029038-1-5030(3) – 2019-12-19-4 – travaux chemin Trudel;**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs approuve les dépenses d'un montant de 7 370.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**2021-11-19**

**17- TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – TRAVAUX RELATIS À LA SUBVENTION OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) – AU MONTANT DE 10 000 \$ (premier versement) - DOSSIER PPA-ES2021-00030705-1-15030 (3) –2021-04-20-50 – TRAVAUX SUR LE RANG THOMAS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le

**31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Monsieur Rémi Simard il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs approuve les dépenses d'un montant de 8 236.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **2021-11-20**

#### **18. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE DA-RE-L. EXCAVATION Inc. POUR DES TRAVAUX DE CREUSAGES DE FOSSÉS DANS LE CHEMIN TRUDEL (SOUMISSION 17-11-21).**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder à des travaux de nettoyage linéaire de fossé sur le chemin Trudel visant une distance d'environ 200 mètres;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une soumission en date du 17 novembre 2021 pour l'exécution de ces travaux et qui inclut le transport par camion, l'utilisation de la Pelle (145) et de la mobilisation pour un montant total de 2 155 \$ avant taxes de Da-Re-L Excavation inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte la soumission de Da-Re-L Excavation inc. visant la réalisation de travaux visant le creusage de fossés dans le chemin Trudel sur une distance d'environ 200 mètres linéaire incluant le transport par camion, la pelle (145) et la mobilisation pour un montant de 2 155 \$ avant taxes.

#### **2021-11-21**

#### **19. RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIENS DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – ANNÉE 2022 – CGR PROCÉDÉ**



**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder au service d'entretien et de réparation d'équipements de système d'eau potable afin d'assurer une prestation de services irréprochable aux citoyens ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une soumission 2021-10-28 de CGR procédé au montant 8 999 \$ avant taxes visant les services suivants :

- Entretien du système de dosage de chlore au village;
- Entretien de l'analyseur swan et du système de dosage de chlore du camping de la Base de plein air en début et fin de saison;
- Trois visites étalées sur une période d'une année;
- Ainsi que l'ensemble des éléments énoncés à ladite soumission;

**ATTENDU QUE** la soumission vise la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, accepte la soumission de CGR procédé u montant de 8 999 \$ avant taxes et ce, pour l'exécution des services énoncés à la soumission no 2021-10-28.

**QUE** Madame Lise Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs les documents afférents.

**2021-11-22**

**20. RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE MMQ POUR L'ANNÉE 2022**

**ATTENDU QUE** le contrat d'assurance de la municipalité se renouvelle le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**ATTENDU QUE** la proposition de renouvellement déposée par la Mutuelle des municipalités du Québec MMQ en date du 10 novembre 2021 couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 ;

**ATTENDU QUE** la proposition de renouvellement déposée par la MMQ est d'un montant de 47 535,99 \$ incluant les taxes;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal accepte le renouvellement présenté pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 avec les mêmes couvertures prévues à la police 015030 au montant de 47 535,99 \$ incluant les taxes.

**2021-11-23**

**21. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2022 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu de la Fédération Québécoise des Municipalités le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Aimé-des-Lacs désire renouveler cette adhésion pour bénéficier de l'ensemble des services offerts par la FQM ;

**ATTENDU QUE** le renouvellement de l'adhésion est d'un montant de 1 412,22 \$ avant taxes;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la FQM et ce, pour l'année 2022 au montant de 1 412,22 \$ avant taxes.

**2021-11-24**

**22.           RÉSOLUTION – ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE DE LA PLUME D'OR**

**ATTENDU QUE** le Réseau BIBLIO CNCA (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches) dont fait partie la Bibliothèque de la Plume d'Or est en faveur de l'abolition des frais de retard pour les livres ;

**ATTENDU QUE** la bibliothèque de la Plume d'Or est favorable à la recommandation du Réseau BIBLIO CNCA (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches);

**ATTENDU QUE** la bibliothèque de la Plume d'Or relève de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et qu'à cet effet celle-ci soutient le comité de la bibliothèque dans ses intentions visant à abolir les frais de retard pour les abonnées

**ATTENDU QUE** l'annulation des frais de retard pour le retour de livres exclut de cette annulation tous les frais reliés aux livres perdus ou endommagés;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte que le comité de la Bibliothèque de la Plume d'Or abolisse les frais de retard pour le retour des livres à l'exception des frais reliés aux livres perdus ou endommagés;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à transmettre la présente résolution au comité de la Bibliothèque la Plume d'Or.

*c.c Réseau Biblio de la Capital-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.*

**2021-11-25**

**23.           PARADE DU PÈRE NOËL -AIDE FINANCIÈRE POUR LA PARADE (MAXIMUM 500 \$)**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière d'un montant maximum

de 400 \$, sous présentation de facture, au comité organisateur de l'événement de la parade du Père Noël qui se tiendra le 11 décembre 2021.

#### **2021-11-26**

#### **24. CONCOURS DE DÉCORATIONS DU TEMPS DES FÊTES – PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA REMISE DES PRIX (400 \$)**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité affecte un montant de 400\$ pour le tirage de l'activité de participation aux décorations de Noël. Ce tirage s'effectuera en quatre catégories soit :

- Décorations lumineuses extérieures avec crèches : 2 fois 50\$
- Décorations lumineuses extérieures sans crèche : 2 fois 50\$
- Décorations lumineuses intérieures : 2 fois 50\$
- Décorations lumineuses extérieures - commerce : 2 fois 50\$

#### **2021-11-27**

#### **25. PUBLICITÉ**

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un forfait pour l'annonce de vœux des fêtes au FM Charlevoix (CIHO) au montant de 145 \$ avant taxes.

#### **26. DONS ET COMMANDITES**

#### **2021-11-28**

- a) Club de motoneiges les Aventuriers de Charlevoix – bottin 2021-2022 (75 \$);

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer l'achat d'une publicité d'un montant de 75 \$, plus taxes, dans le bottin du Club motoneige les Aventuriers de Charlevoix Inc.

#### **2021-11-29**

- b) Centre-Femmes aux Plurielles – demande d'aide financière – (plan de visibilité 50 \$)

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière d'un montant de 50 \$, à l'organisme Centre-Femmes aux Plurielles.

#### **2021-11-30**

- c) Centre de prévention du suicide Charlevoix – (membre ou don 50 \$);

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière d'un montant de 50 \$, à l'organisme prévention du suicide Charlevoix.

### **23. CORRESPONDANCES**

Dépôt de la correspondance

- a. Prix Hommage bénévolat-Québec- édition 2022
- b. Affaires municipales et Habitation, correspondance aux nouveaux élus – Mme La Ministre, Andrée Laforest;
- c. Félicitation pour réélection à titre de mairesse – Mme la Députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d’Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens
- d. Félicitations pour réélection à titre de mairesse – Mme la Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Émilie Foster ;
- e. Félicitations pour réélection à titre de mairesse – Mme Président de l’UPA de Charlevoix-Est, Michel Dufour;

### **30. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

**2021-11-31**

### **31. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20h25.

**MAIRESSE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 17 novembre 2021, la mairesse conclut qu’elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées**